

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Délibération n°DB2020/33**

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 24

**POUR : 24 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le dix-huit novembre deux mille vingt, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 10/11/2020

M. DE POUILLY est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEMISSY Pierre, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJI Léopold-Désiré, RICHELET Jean Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

**Ayant donné pouvoir de vote** : M. DUGARD Yann ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise, M. DANNEAUX Dominique ayant donné pouvoir de vote à M. DEMISSY Pierre, M. MANCEAUX Christophe ayant donné pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoit, M. POTRON Pierre ayant donné pouvoir de vote à M. THIERION Vincent.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES ARTS AUX CHAMPS**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération n°DB2015/20 du Bureau du 18 mai 2015 adoptant le modèle de convention à conclure avec les associations partenaires ;

Vu la convention cadre pluriannuelle conclue avec l'association Les Arts aux Champs en date du 12/03/2019 ;

Considérant que la crise sanitaire n'a permis que partiellement l'organisation du festival Boul't aux Bois et Cordes ;

Vu la demande de subvention d'un montant de 1 000 € reçue de l'association ;

Vu la proposition remise par la commission Sport, Culture lors de sa séance du 12/10/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Les Arts Aux Champs.

L'aide sera versée dès notification.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

**Le Président,  
Benoit SINGLIT**

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le **24 NOV. 2020**  
et de sa publication ou notification le **24 NOV. 2020**